

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: **Gerstäcker - Pinselreiniger**

Article number: 34778

UFI: STQ5-5PJ8-2J0D-PKSM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégories de produits [PC]: PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Johannes Gerstäcker Verlag GmbH

Wecostraße 4

D - 53783 Eitorf

Telefon: +49 2243/ 88995

Telefax: +49 2243/ 88945

www.gerstaecker.com

Adresse e-mail: Gerstaecker.sdb@gerstaecker.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: poisson center North: +49 551 / 192 40 or +49 551 / 38 31 80

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
Autriche	+43 1 406 43 43 (Giftinformationszentrale)
Bulgarie	+359 2 9154 213 (Pirogov)
Slovaquie	+421 2 5477 4166 (NTIC)
Hongrie	+36 80 201 199; +36 1 476 6464 (ETTSZ)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Contient hydrocarbures, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics, Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Mentions de danger:

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger spécifiques de l'UE:

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P391 - Recueillir le produit répandu

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires:

Ce produit exige des avertissements tactiles et des fermetures de sécurité pour enfants lorsqu'il est fourni au grand public, sauf si le produit est mis sur le marché sous la forme d'aérosols ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé.

2.3. Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée.

PBT & vPvB: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

solvants organiques, additifs

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	EC No (EU Index No)	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	% massique
hydrocarbures, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics	-	918-481-9	01-2119457273-39	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)	75 - < 100
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	-	918-668-5	01-2119455851-35	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066)	10 - < 25
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated	68920-66-1	-	[7]	Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 1 (H410)	3 - < 5

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

(> 5-9 EO)					
Isopropylbenzène	98-82-8	202-704-5 (601-024-00-X)	01-2119473983-24	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 2 (H411)	0.05 - < 0.1
Benzène	71-43-2	200-753-7 (601-020-00-8)	01-2119447106-44	Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Muta. 1B (H340) Carc. 1A (H350) STOT RE 1 (H372)	0.005 - < 0.01

NOTE [7] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement

Nom chimique	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Isopropylbenzène 98-82-8				C
Benzène 71-43-2				E

Estimation de la toxicité aiguë:

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
hydrocarbures, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cycliques, < 2% aromatics -	Aucune donnée disponible	5005	8.5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	3592	3200	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Alcools, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO) 68920-66-1	2002	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Isopropylbenzène 98-82-8	1400	10578	39	21.557	Aucune donnée disponible
Benzène 71-43-2	1800	8208.2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux:	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation:	En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.
Contact oculaire:	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau:	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion:	DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours:	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin:	Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.
------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Incendie majeur:	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique: Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations: Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes: Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement: Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage: Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires: Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques: Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Conseils relatifs à la manipulation sans danger: Mettre en place une ventilation adaptée.

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Remarques générales en matière de Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
d'hygiène:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation: Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition:

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Isopropylbenzène 98-82-8	STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm *	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 250 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ D*	STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ *
Benzène 71-43-2	TWA: 0.2 ppm TWA: 0.66 mg/m ³ *	H*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ D*	TWA: 3.25 mg/m ³ TWA: 1 ppm K*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ *
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Isopropylbenzène 98-82-8	* STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³ Ceiling: 250 mg/m ³ D*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ A*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ iho*
Benzène 71-43-2	* TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³ D*	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.6 mg/m ³ H*	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 9 mg/m ³ A*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -			TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³ Ceiling / Peak: 100 ppm Ceiling / Peak: 600 mg/m ³ RCP: C9-14 aliphates: STEL: 300 mg/m ³ - 2(II)		
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -		RCP: C9-14 aromates: STEL: 50 mg/m ³ - 2(II)	RCP: C9-14 aromates: STEL: 50 mg/m ³ - 2(II)		
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ *	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Peak: 40 ppm Peak: 200 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 370 mg/m ³ *	TWA: 50 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³ b*
Benzène 71-43-2	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	H*	*	TWA: 3.25 mg/m ³ TWA: 1.0 ppm *	TWA: 3.25 mg/m ³ b*

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

	*				
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ cute*	TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Ada*	O* TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 170 mg/m ³ STEL: 35 ppm
Benzène 71-43-2	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 9.75 mg/m ³ Sk*	TWA: 3.25 mg/m ³ TWA: 1 ppm cute*	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.6 mg/m ³ STEL: 2.5 ppm STEL: 8 mg/m ³ cute*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ Ada*	O* TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 6 ppm STEL: 19 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Isopropylbenzène 98-82-8	Peau* STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³	skin* STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³	TWA: 50 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³ H*	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm H*	STEL: 250 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³ skóra*
Benzène 71-43-2			TWA: 0.7 mg/m ³ H*	TWA: 0.2 ppm TWA: 0.66 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm STEL: 1.98 mg/m ³ H*	TWA: 1.6 mg/m ³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Cutânea*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ P*	TWA: 20 ppm TWA: 500 mg/m ³ K* Ceiling: 250 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ via dérmica*
Benzène 71-43-2	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 2.5 ppm Cutânea*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ P*	TWA: 1.0 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 5.0 ppm STEL: 16.25 mg/m ³ K*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ K*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ via dérmica*
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Russie	Turquie
Isopropylbenzène 98-82-8	NGV: 10 ppm NGV: 50 mg/m ³ Bindande KGV: 50 ppm Bindande KGV: 250 mg/m ³ *	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 80 ppm STEL: 400 mg/m ³ H*	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 mg/m ³ MAC: 150 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ S*
Benzène 71-43-2	NGV: 0.5 ppm NGV: 1.5 mg/m ³ Bindande KGV: 3 ppm Bindande KGV: 9 mg/m ³ *	TWA: 0.2 ppm TWA: 0.7 mg/m ³ H*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 9.75 mg/m ³ Sk*	TWA: 5 mg/m ³ MAC: 15 mg/m ³ Skin	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ S*

Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Union européenne	Allemagne DFG	Pays-Bas	Espagne	Royaume-Uni	Hongrie
Isopropylbenzène 98-82-8	-	10 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis) end of shift) 10 mg/g Creatinine - BAT (end of exposure or end of shift) urine		7 mg/g Creatinine - urine (2-Phenyl-2-propanol) - end of shift	-	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Nom chimique	Union européenne	Allemagne DFG	Pays-Bas	Espagne	Royaume-Uni	Hongrie
Benzène 71-43-2	-	0.3 µg/g Creatinine - BAR (end of exposure or end of shift) urine 150 µg/g Creatinine - BAR (end of exposure or end of shift) urine 0.3 µg/L - BAR (end of exposure or end of shift) urine 0.5 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 0.8 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 1.5 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 2.75 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 5.0 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 7.5 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 12.5 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 300 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 500 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 750 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 1200 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 1.5 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 3 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 5 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 12 µg/g Creatinine		0.045 mg/g Creatinine - urine (S-Phenyl mercapturic acid) - end of exposure or end of shift 2 mg/L - urine (trans, trans-Muconic acid) - end of exposure or end of shift	-	0.04 mg/g Creatinine (urine - s-Phenyl mercapturic acid end of shift) 0.22 µmol/mmol Creatinine (urine - s-Phenyl mercapturic acid end of shift)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Nom chimique	Union européenne	Allemagne DFG	Pays-Bas	Espagne	Royaume-Uni	Hongrie
		- (end of exposure or end of shift) - urine 25 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 45 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 90 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine				

Nom chimique	France	Italie MDLPS	Portugal	Finlande	Danemark	République tchèque
Benzène 71-43-2	5 mg/L - urine (Muconic acid) - end of shift	-	-			

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Russie
Isopropylbenzène 98-82-8	-	20 mg/g creatinine - urine (2-Phenyl-2-propa nol after hydrolysis) - end of shift 16.6 µmol/mmol creatinine - urine (2-Phenyl-2-propa nol after hydrolysis) - end of shift	-	-	-	
Benzène 71-43-2	10 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 12 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 79 - 97 fL mean corpuscular volume (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 3.8 million/µL	25 µg/g creatinine - urine (S-Phenyl-mercaptopuric acid) - end of shift 0.01 µmol/mmol creatinine - urine (S-Phenyl-mercaptopuric acid) - end of shift 500 µg/g creatinine - urine (t,t-Muconic acid) - end of shift 0.4 µmol/mmol creatinine - urine (t,t-Muconic acid) - end of shift	-	-	25 µg/g Creatinine (urine - s-Phenylmercaptopuric acid end of shift) 500 µg/g Creatinine (urine - t,t-Muconic acid end of shift)	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Russie
	<p>Erythrocytes (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 3.2 million/μL</p> <p>Erythrocytes (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 13000</p> <p>Leukocytes/μL (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 4000</p> <p>Leukocytes/μL (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 130000</p> <p>Thrombocytes/μL (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 150000</p> <p>Thrombocytes/μL (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 1.6 mg/L (urine - t,t-Muconic acid after end of work day, at the end of a work week/end of the shift)</p>					

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

composition/informations sur les composants:

Travailleur – inhalation:

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO)	294 mg/m ³			
Isopropylbenzène	100 mg/m ³			250 mg/m ³

Travailleur – cutanée:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO)	2080 mg/kg bw/day			
Isopropylbenzène	15.4 mg/kg bw/day			

Consommateur – inhalation:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO)	87 mg/m ³			
Isopropylbenzène	16.6 mg/m ³			

Consommateur – cutanée:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO)	1250 mg/kg bw/day			
Isopropylbenzène	1.2 mg/kg bw/day			

Consommateur - oral:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO)	25 mg/kg bw/day			
Isopropylbenzène	5 mg/kg bw/day			

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

composition/informations sur les composants:

Nom chimique	Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO) CAS: 68920-66-1
Eau douce	0.0072 mg/L
Eau de mer	0.0007 mg/L

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Eau douce (libération intermittente)	0.1 mg/L
Traitement des eaux usées	10 g/L
Sédiments d'eau douce	22.79 mg/kg sediment dw
Sédiments marins	2.28 mg/kg sediment dw
Terrestre	1 mg/kg soil dw
Nom chimique	Isopropylbenzène CAS: 98-82-8
Eau douce	0.035 mg/L
Eau de mer	0.0035 mg/L
Eau douce (libération intermittente)	0.012 mg/L
Traitement des eaux usées	200 mg/L
Sédiments d'eau douce	3.22 mg/kg sediment dw
Sédiments marins	0.322 mg/kg sediment dw
Terrestre	0.624 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques: Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle: Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.



Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains: Porter des gants appropriés.

EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
NBR (Caoutchouc nitrile)	0.5 mm	>=480 min.

Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Type de filtre recommandé: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre : AP-2

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

	Conditions	Méthode	Remarques
Point/intervalle de fusion			Non établie
Point / intervalle d'ébullition	180 - 234 °C		

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Inflammabilité					Non établie
Température de décomposition					négligeable
Point d'éclair	~	64	°C		
Température d'auto-inflammabilité	~	240	°C		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		0.6	Vol%		
Limite supérieure d'explosivité		8	Vol%		
Pression de vapeur	>	1100	hPa	50 °C	
Densité		0.822	g/cm ³	20 °C	
Hydrosolubilité					Sans objet
pH					Miscible
pH (en solution aqueuse)					Sans objet
Coefficient de partage					Non établie
Viscosité cinématique	<	20.5	mm ² /s	40 °C	Non établie
Seuil olfactif					Non établie
Densité relative					Non établie
Taux d'évaporation					Non établie
Densité de vapeur		aucune donnée disponible			
Granulométrie		aucune donnée disponible			
Distribution granulométrique		aucune donnée disponible			

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente:	aucune donnée disponible
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité:

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité: Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion:

Sensibilité aux impacts mécaniques:	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables:

Informations sur le produit:	Le produit n'a pas été testé
Inhalation:	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire:	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une légère irritation cutanée.
Ingestion:	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Symptômes:	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
------------	--

Mesures numériques de toxicité:

Toxicité aiguë: Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale):	32,669.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard):	11.30 mg/l

Informations sur les composants:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Méthode
--------------	-----------	--------	---------------	---------

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Méthode
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	Oral LD50	Rat	> 5000 mg/kg	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	Oral LD50	Rat	3592 mg/kg	OCDE 401
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO) 68920-66-1	Oral LD50	Rat	> 2000 mg/kg	
Isopropylbenzène 98-82-8	Oral LD50	Rat	1400 mg/kg	
Benzène 71-43-2	Oral LD50	Rat	1800 mg/kg	

Nom chimique	Paramètres	Espèce	Dose opérante	Méthode
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	Dermal LD50	Lapin	> 5000 mg/kg	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	Dermal LD50	Lapin	> 3160 mg/kg	OCDE 402
Isopropylbenzène 98-82-8	Dermal LD50	Lapin	12300 µL/kg	
Benzène 71-43-2	Dermal LD50	Lapin	> 8200 mg/kg	

Nom chimique	Paramètres	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
Isopropylbenzène 98-82-8	Inhalation LC50	Rat	39000 mg/m ³	4 h	
Benzène 71-43-2	Inhalation LC50	Rat	44.66 mg/L	4 h	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:

Corrosion/irritation cutanée:	Provoque une légère irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Aucune information disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Aucune information disponible.
Mutagenicité sur les cellules germinales:	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Benzène 71-43-2	Muta. 1B

Cancérogénicité:	D'après les données disponibles, les critères de classification
------------------	---

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Isopropylbenzène	Carc. 1B
Benzène	Carc. 1A

Toxicité pour la reproduction:	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique:	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée:	Aucune information disponible.
Danger par aspiration:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le poisson:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	LL0	Oncorhynchus mykiss	1000 mg/L	96 h	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	LC50	Oncorhynchus mykiss	9.22 mg/L	96 h	
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO) 68920-66-1	LC50	Danio rerio	> 10 - 100 mg/l	96 h	OCDE 203
Isopropylbenzène 98-82-8	LC50	Pimephales promelas Oncorhynchus mykiss Poecilia reticulata	6.04 - 6.61 mg/L 2.7 mg/L 5.1 mg/L	96 h	
Benzène 71-43-2	LC50	Pimephales promelas	10.7 - 14.7 mg/L 5.3 mg/L	96 h	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
		Oncorhynchus mykiss Lepomis macrochirus Poecilia reticulata	22.49 mg/L 70000 - 142000 µg/L		

Toxicité aquatique pour les crustacés:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
hydrocarbures, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	EL0	Daphnia magna	1000 mg/L	48 h	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	EC50	Daphnia magna	6.14 mg/L	48 h	
Isopropylbenzène 98-82-8	EC50	Daphnia magna	7.9 - 14.1 mg/L	48 h	
Benzène 71-43-2	EC50	Daphnia magna	8.76 - 15.6 mg/L	48 h	

Toxicité pour les algues:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
hydrocarbures, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	EL0	Pseudokirchneriella subcapitata	1000 mg/L	72 h	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	EL50	Pseudokirchneriella subcapitata	2.6 - 2.9 mg/L	72 h	
Isopropylbenzène 98-82-8	EC50	Pseudokirchneriella subcapitata	2.6 mg/L	72 h	
Benzène 71-43-2	EC50	Pseudokirchneriella subcapitata	29 mg/L	72 h	

Toxicité pour les bactéries:

Nom chimique	Paramètres	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO) 68920-66-1	EC50	activated sludge	> 1000 mg/L		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité:

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Nom chimique	Taux de décomposition	durée du test	Rapidement biodégradable	Remarques	Méthode
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	80 %	28 d	Oui		
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	78 %	28 d	Oui		
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO) 68920-66-1	73 %		Oui		OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation:

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	3	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	3.9	
Isopropylbenzène 98-82-8	3.7	35.5
Benzène 71-43-2	2.1	4.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.

Mobilité: Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB: Aucune information disponible

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	La substance n'est pas PBT/vPvB
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO) 68920-66-1	La substance n'est pas PBT/vPvB
Isopropylbenzène 98-82-8	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzène 71-43-2	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes.

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés: Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés: Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV: 07 01 04* (Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR:	Non réglementé
RID:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
IATA:	Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR:	Non réglementé
RID:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
IATA:	Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR:	Non réglementé
RID:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
IATA:	Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

ADR:	Non réglementé
RID:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
IATA:	Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR:	Sans objet
RID:	Sans objet
IMDG:	Sans objet
IATA:	Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

ADR:	Non réglementé
Dispositions spéciales:	Aucun(e)
RID:	Non réglementé
Dispositions spéciales:	Aucun(e)
IMDG:	Non réglementé
Dispositions spéciales:	Aucun(e)
IATA:	Non réglementé
Dispositions spéciales:	Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne:

Regulation (EC) No. 1907/2006 (Annex II - (EC) No. 2020/878) and Regulation (EC) No. 1272/2008

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail:
Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

- Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics		28. 29.
-		
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)		3. 40.
-		
Isopropylbenzène		3. 40.
98-82-8		
Benzène		72. 5. 28. 29.
71-43-2		

Polluants organiques persistants: non applicable
(EC) 2019/1021

Exigences de notification pour l'exportation: Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Benzène 71-43-2	I.1
--------------------	-----

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE):
E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE):

Nom chimique	UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
Benzène 71-43-2	Priority substance

UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE):

Nom chimique	UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
Benzène 71-43-2	Priority Substance ([4])

teneur en composés organiques volatils (COV):

acc. reg. 2010/75/EC (20°C): 85 %
acc. reg. 2004/42/EC (Decopaint): 797 g/L

648/2004/ EU (DetVo):

≥ 30% hydrocarbures aliphatiques; ≥ 5 - < 15% hydrocarbures aromatiques; < 5% Tensioactifs non ioniques

Réglementations nationales:

Danemark: _____

Nom chimique	Danemark - MAL
Isopropylbenzène 98-82-8	25 m3/10 g substance MAL factor >0 % by weight [1]
Benzène 71-43-2	880 m3/10 g substance MAL factor >=0.1 % by weight [6]

Allemagne: _____

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK): évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) - Classification selon AwSV

Nom chimique	Classification WGK (AwSV)	ID number
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	1	-
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	2	775
Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (> 5-9 EO) 68920-66-1	1	7833
Isopropylbenzène 98-82-8	1	58
Benzène 71-43-2	3	29

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air):
org. substances (Ziffer 5.2.5): 95 - 100%

Classe de stockage (TRGS 510): LGK12 - Matières solides non combustibles

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

France:

Maladies professionnelles (R-463-3, France):

Nom chimique	Numéro RG, France
hydrocarbons, C10 - 13, n-alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromatics -	RG 84
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	RG 84
Isopropylbenzène 98-82-8	RG 84
Benzène 71-43-2	RG 4, RG 4bis, RG 84

RG 4 - Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant

RG 4bis - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Pays-Bas:

Nom chimique	Isopropylbenzène
Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Present X
ZZS list: SVHC	x ()

Nom chimique	Benzène
Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Present X
Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Present
ZZS list: SVHC	x ()

Classe de contamination de l'eau (Pays-Bas): C2

Autriche:

Réglementations sur les liquides inflammables VbF Non réglementé

Pologne:

Ordonnance du ministre de la famille, du travail et de la politique sociale du 12 juin 2018 sur les concentrations et intensités maximales admissibles des facteurs nocifs pour la santé dans l'environnement de travail (Dz. U. 2018, point 1286, telle que modifiée)

Loi du 14 décembre 2012 sur les déchets (Journal officiel de 2013, point 21 ; telle que modifiée)

Loi sur les substances chimiques et leurs mélanges du 25 février 2011. (Règlement du ministre du Travail et de la Politique sociale du 26 septembre 1997 sur les règles générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail (Dz. U. de 2003, n° 169, point 1650 ; tel qu'amendé).

Suisse:

Teneur en COV:: acc. VOCV CH 814.018, att. 1: 85 %

Hongrie:

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Décret n° 44/2000 (XII.27.) du ministère de l'économie et du travail de la République de Hongrie sur certaines procédures et activités Décret conjoint n° 5/2020 ITM sur la sécurité chimique au travail 178/2017 (VII. 5.) écret gouvernemental sur l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) "A" et "B" de l'Accord européen sur les transports routiers

Inventaires internationaux:

TSCA	N'est pas conforme
DSL/NDSL	N'est pas conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	N'est pas conforme
IECSC	N'est pas conforme
KECL	N'est pas conforme
PICCS	N'est pas conforme
AICS (Australie)	N'est pas conforme
NZIoC	N'est pas conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique: Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3:

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route
AGW: Limite d'exposition professionnelle (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany)
BCF: Facteur de bioconcentration
DBO(5): Demande biochimique en Oxygène (en 5 jours)
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)
CMR: Cancérogène, mutagène ou reprotoxique
DIN: Norme industrielle allemande
DNEL: Niveaux dérivés sans effet (Derived No Effect Level)
DOC: Carbone organique dissous (Dissolved organic carbon)
EAK/ AVV: Catalogue européen des déchets / Registre réglementation déchets
EC50: Concentration efficace médiane (Effective Concentration 50%)
ECHA: European Chemical Agency
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
GHS: Système général harmonisé (Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals)
IATA: Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)
IC50: Concentration inhibitrice médiane (Inhibition Concentration 50%)
IMDG: Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Dangerous Goods Code)
LC(D)50: Concentration létale 50% (Lethal Concentration 50% - LD50: Lethal dose 50%)
MAK: Valeurs d'exposition
NLP: Ex polymères (No Longer Polymers)
NOAEC: Dose sans effet nocif observable (No Observed Adverse Effect Concentration)
NOAEL: Dose sans effet toxique observable (No Observed Adverse Effect Level)
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative, toxic)
PC: Catégorie produit
PNEC: Seuil sans effet pour l'environnement (Predicted No Effect Concentration)
REACH: enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits CHimiques
RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STEL: Limite d'exposition court terme (Short-term Exposure Limit)
STP: Installation d'épuration (Sewage treatment plant)
SVHC: Substance préoccupante (Substance of Very High Concern)
TLV: Valeur seuil limite (Threshold Limit Value)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
UN: Nations unies (United Nations)
VOC: Composé volatil organique
vPvB: Très persistante et très bioaccumulable (very persistent, very bioaccumulative)

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Plafond: Valeur limite maximale

* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 18-août-2023

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Pinselreiniger - 34778

Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

Date de révision: 20-août-2021

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH):

Avis de non-responsabilité:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité